

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL DE L'UFR DE MEDECINE ET DES PROFESSIONS PARAMEDICALES
SEANCE PLENIERE DU LUNDI 19 FEVRIER 2024**

Le Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales s'est réuni le lundi 19 février 2024 à 08 h 00, sous la présidence de Monsieur le Professeur Pierre CLAVELOU, Doyen-Directeur de l'UFR.

La liste élargée des membres du Conseil, jointe en annexe, indique les présents et les délégations de pouvoir.

Monsieur le Doyen donne lecture du procès-verbal de la séance précédente (en date du 15 janvier 2024) ; il est adopté à l'unanimité.

I – STRUCTURE

1.1 – Statuts de l'UFR : révision

Monsieur le Doyen soumet à l'avis du Conseil la révision des statuts de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales (annexe A – document adressé préalablement aux membres), les modifications portant sur l'article 8 « Les Commissions » où figurent désormais la Commission Pédagogique et la Commission Responsabilité Sociétale (RS) de l'UFR (page 6).

A la demande des usagers, l'article 6 « Les Vice-Doyens-Directeurs et les Assesseurs » sera également modifié comme suit : Les Vice-Doyens-Directeurs et le ou les Assesseurs sont choisis parmi les Enseignants-Chercheurs, les Enseignants ou les Chercheurs qui participent à l'enseignement en fonction dans l'UFR, **et les étudiants** (page 5).

Après un échange, les statuts ainsi révisés sont approuvés à l'unanimité.

1.2 – Règlement Intérieur de l'UFR : modifications

Le Doyen CLAVELOU présente les modifications apportées au Règlement Intérieur de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales, dans la continuité de la révision des statuts (annexe B – document adressé préalablement aux membres). Celles-ci portent donc sur l'ajout de la Commission Pédagogique et de la Commission Responsabilité Sociétale (RS) de l'UFR au sein de l'article 3 « Les Commissions, collège et cellule » (page 2).

A la demande des usagers, l'article 2 « La Gouvernance de l'UFR » sera également modifié comme suit : Il peut proposer la désignation d'un ou plusieurs autres Assesseurs parmi les Enseignants-Chercheurs, les Enseignants ou les Chercheurs qui participent à l'enseignement en fonction dans l'UFR, **et les étudiants** (page 2).

Après discussion, les membres du Conseil donnent un avis favorable unanime aux modifications présentées.

II – QUESTIONS ADMINISTRATIVES

2.1 – Convention universitaire pour Maison de Santé Pluriprofessionnelle

Monsieur CLAVELOU rappelle la création de la première Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Jozé portée par le Docteur Amélie RICHARD. Il annonce qu'une nouvelle convention universitaire est en cours d'élaboration concernant la Maison de Santé Pluriprofessionnelle des Dômes située à Clermont-Ferrand, qui sera analysée par les parties signataires, à savoir l'UFR de Médecine, l'Agence Régionale de Santé, l'Université Clermont Auvergne et le référent de cette MSP, Madame le Docteur Camille LOBBES, gérante et coordinatrice, en collaboration avec le Professeur Catherine LAPORTE.

La parole est donnée à cette dernière. Elle indique qu'il s'agit d'une MSP labellisée par l'ARS regroupant une vingtaine de professionnels de santé, médicaux et paramédicaux (médecins, infirmiers, sage-femmes, orthophonistes, orthoptistes, kinésithérapeutes...). Le projet est de recevoir des étudiants et de marquer officiellement l'engagement vis-à-vis de l'Université en termes d'enseignement, de recherche et d'interprofessionnalité, voire interdisciplinarité.

Après un échange, le Doyen soumet au vote le principe d'une réflexion universitaire autour de cette Maison de Santé Pluriprofessionnelle, et donc la mise en œuvre de la convention universitaire dont le projet va être soumis au Comité Convention de l'UCA. Les membres du Conseil donnent un avis favorable unanime.

III – ENSEIGNEMENT

3.1 – Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences du Diplôme d'Etat d'Infirmier de Bloc Opératoire : modifications

Le Doyen soumet à l'avis des membres du Conseil la demande de modifications suivante :

INTITULÉ	OBJET	JUSTIFICATION
Diplôme d'Etat Infirmiers de Bloc Opératoire Responsable pédagogique : M. Christophe VERRIER	Rectificatif suite à une erreur matérielle	<p>I) Maquette de la formation et Modalités de Contrôle des Connaissances Semestre 2 (page 9) :</p> <p>Suppression de l'UE 4.2 Coordination des activités de soins liées aux processus péri opératoire, pré, per et post-opératoire – EC. Réglementation au Bloc Opératoire (2 ECTS)</p> <p>Remplacée par l'UE 8 Langues vivantes Anglais (2 ECTS). UE inscrite dans l'arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire</p>

Après discussion, les modifications sollicitées sont approuvées à l'unanimité.

3.2 – Formation Continue : modifications d’habilitation D.U au titre de l’année universitaire 2024/2025

La parole est donnée à Madame Gaëlle ROBERT, Directrice Administrative de Composante, qui présente la demande suivante :

Cursus visé et responsable pédagogique	Objet de la demande
<p>D.U. Prise en Charge d’une Victime en Milieux Hostiles <i>En présentiel</i> Responsable pédagogique : Pr Jeannot SCHMIDT</p>	<p>Modifications substantielles de l’habilitation en cours</p> <p>I) Organisation générale de la formation La formation dure 90 h et se déroulera sous la forme de 2 modules de 5 jours (et non 4 jours)</p> <p>II) Tarification Suite à la réception de nouveaux devis du prestataire extérieurs, le tarif a dû être revu à la hausse. Il passe donc à 3000€ (au lieu de 2700€)</p> <p>III) Maquette de formation Changement du coefficient des mises en situation pratique : coefficient 2 (au lieu de 1)</p> <p>IV) Règles de délivrance du diplôme Avoir obtenu une note globale d’au moins 12/20 sur l’ensemble des notes</p>

Après un échange, les membres du Conseil donnent à l’unanimité un avis favorable aux modifications présentées (annexe C – nouvelle maquette).

3.3 – Point d’information R2C

Monsieur CLAVELOU rappelle tout d’abord qu’une enquête a été lancée par la Cour des Comptes dont l’objectif est d’évaluer la pertinence de la réforme d’entrée dans les études en santé. Après un gros travail mené de concert par l’Université et la gouvernance de l’UFR, Clermont-Ferrand a répondu au premier questionnaire et un délai a été demandé pour répondre au second document. Un rapport sera élaboré d’ici mai/juin prochain, dont les conclusions n’affecteront donc pas la rentrée 2024/2025.

Il présente ensuite un point d’information concernant la R2C, et notamment les éléments importants concernant les EDN et les ECOS (annexe D).

Un échange s’en suit.

VI – QUESTIONS DIVERSES

4.1 – ECOSSIM

Dans le cadre des ECOS, le Doyen CLAVELOU informe que l’UFR a fait l’acquisition du logiciel d’entraînement en ligne ECOSSIM à destination des étudiants. L’information leur sera communiquée prochainement par le Professeur LAUTRETTE. Un tutoriel de prise en main leur sera fourni.

4.2 – Don du sang

Monsieur le Doyen indique que 116 donneurs, dont 32 nouveaux, se sont présentés lors de la dernière collecte organisée par l'Etablissement Français du Sang les 22 et 23 janvier 2024 dans l'enceinte de l'UFR.

4.3 – Réunion associations étudiantes

Monsieur CLAVELOU annonce que toutes les associations étudiantes vont être réunies le 7 mars prochain, en présence des trois Doyens de Santé, dans l'optique de mettre en place une campagne de sensibilisation et de prévention sur l'utilisation du protoxyde d'azote, en collaboration avec le Service de Santé Universitaire.

4.4 – Elections UCA

Le Doyen rappelle que les élections partielles des représentants aux Conseils de Composantes de l'Université auront lieu les 9 et 10 avril 2024 (vote électronique). Un siège est vacant au sein du Collège P du Conseil de l'UFR de Médecine suite au départ à la retraite du Docteur Christine FRANCANNET.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09 h 45.

Le Doyen-Directeur,
Pierre CLAVELOU

